

## Commentaires de l'Association suite au conseil de quartier du 17 05 2017

Bonjour Madame Robic

J'accuse réception du compte rendu de la réunion du Conseil Consultatif du 17 mai à laquelle je n'étais pas présente.

Il appelle toutefois 3 commentaires de ma part :

**INCOHERENCE DES PANNEAUX "STOP" et "CEDEZ LE PASSAGE"** au croisement rue des Chênes et Chemin de la Chapelle :

Ce thème avait été soulevé lors du CCQ en octobre 2015.

Après réflexion et m'être renseignée auprès des habitants, ces panneaux faisaient partie de l'aménagement zone 30 étudié avec M. BERTHIER, ancien policier municipal maintenant à la retraite.

- Les panneaux "cédez le passage" avaient été posés aux croisements en "T" pour couper la vitesse sur la rue de la Chapelle et laisser la priorité aux voitures qui entrent et sortent des rues du quartier.
- Les panneaux "stop" étaient posés aux carrefours

Cette règle est respectée sauf dans la rue de la Pommeraie.

En ma qualité d'**habitante** de la rue des Chêne, le panneau me convient tout à fait.

En ma qualité de **présidente VHSR et membre du CCQ** [j'invite les résidents à se prononcer sur la mailing list.](#)

### VOIERIE

Lors du diagnostic photos que je vous ai envoyé le 17 mars 2016, un habitant de la rue de la Pommeraie avait soulevé les problèmes dans cette rue :

- les fils électriques sont aériens alors qu'ils sont souterrains dans les autres quartier du plateau. De plus, des poteaux en bois se trouvent sur les trottoirs.
- impossibilité de se croiser à 2 véhicules sans monter sur les trottoirs vu l'étroitesse de la chaussée ( et donc slalomer entre les poteaux)
- un lampadaire a été supprimé du fait de l'entrée d'une nouvelle construction et remplacé "provisoirement" depuis plus de 5 ans par une lampe accrochée sur un poteau électrique

Serait-il possible de les prendre en considération.

### PLAINE D'AIGREFOIN

Entre-temps, nous savons que le classement en Zone Agricole Protégée n'a pas été accordé par la Direction Départementale du Territoire.

En ce qui concerne la vente par l'Etat à la SAFER, nous regrettons que la commune n'ait pas fait la démarche pour essayer de l'acquérir, compte tenu de son prix modique en terrain agricole (500 00 € environ.)

La destination agricole est "garantie" pour 20 ans. Nous espérons que les élus de 2037 seront suffisamment sages pour préserver cette zone sinon quelle aubaine pour les agriculteurs de vendre ces terrains aux promoteurs ! Quels dégâts pour la circulation ! quel avenir pour les futurs habitants !

Bien cordialement,

Martine MICHEL  
Membre du CCQ, association VHSR